

ou à crémaillères. La disposition est en somme la même que pour les escaliers en bois.

Dans tous les escaliers dont le limon n'est pas porté — escaliers *suspendus* — la partie précaire est toujours les paliers. Il y en a de deux sortes : les paliers de toute la largeur de la cage de l'escalier (fig. 521), lesquels sont généralement des paliers d'étages, ou parfois de mi-étages, et les paliers secondaires ou simples paliers de repos. Les premiers ne présentent pas de difficultés : une *marche palière* est constituée par une poutre, bois ou fer, qui se scelle dans les deux murs, et qui forme la dernière marche de la révolution inférieure, en même temps que le départ de la révolution suivante.

Entre la marche palière et les murs enveloppe du palier, un plancher en solives supporte le palier. Les paliers de repos (fig. 522) sont moins faciles à constituer. Si l'on ne disposait que les pièces formant marches palières, rien n'empêcherait le point de leur rencontre de baisser.

On est donc obligé de passer une traverse diagonale, scellée dans les deux murs, puis par-dessus, une pièce perpendiculaire à la précédente, fortement scellée dans le mur, et dont la moitié est en *bascule*. Cette bascule soutient le limon, à condition qu'elle soit assez forte pour ne pas fléchir. Cet artifice de construction ne peut évidemment donner une sécurité absolue, et exige une exécution irréprochable. Aussi voit-on souvent des escaliers ainsi disposés dont les marches baissent vers le limon. C'est d'un effet fâcheux

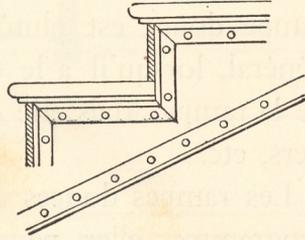


Fig. 520. — Escalier en fer, avec marches en pierre ou bois.

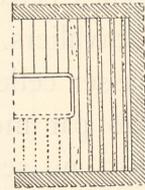


Fig. 521. — Grands paliers.

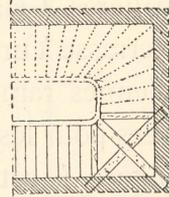


Fig. 522. — Palier d'angle.